

Organisation du centre de vaccination anti-Covid-19 – Maison médicale de Garde

7 janvier 2021

Modalités de prise de RDV:

Dès le jeudi 7 janvier 2021, le secrétariat du SDIS prendra en charge la prise de RDV par appel téléphonique. Le numéro de téléphone sera communiqué aux professionnels de santé concernés.

Pour le début de la vaccination ce **samedi 9 janvier 2021** :

- Les RDV pourront être pris à partir de 9H jusqu'à midi, à raison de **deux RDV tous les quarts d'heure** et ce jusqu'à midi (dernier RDV pris à 11h45) ;

Pour les **jours de semaine, à partir du lundi 11 janvier 2021** :

- les RDV commenceront à 11H et finiront à 19H à raison de **deux RDV par plage horaire de 10 min** (dernier rdv pris à partir de 18H50).

Pour les **journées du samedi, à partir du 16 janvier 2021** :

- Les RDV commenceront à 8H et finiront à midi pour le matin, à raison **de 2 RDV possibles par plage horaire de 10 min** ;
- Les RDV commenceront à 14H et finiront à 18H pour l'après-midi à raison **d'un RDV par plage horaire de 10 min** ;

Pour les **journées du dimanche, à partir du 17 janvier 2021** :

- Pour le matin, les RDV pourront être pris à partir de 9H jusqu'à 13H, à raison d'un RDV par plage de 10 min ;
- Pour l'après-midi, les RDV pourront être pris à partir de 14H et jusqu'à 18H, à raison d'un RDV par plage de 10 min ;

Au cours de la prise de RDV par téléphone, le secrétariat devra préciser que le patient devra se présenter à la consultation pré-vaccinale avec un ***justificatif d'identité et un justificatif professionnel*** (carte professionnelle, bulletin de salaire ou attestation signée par l'employeur) attestant qu'il fait partie du public cible de la vaccination. D'autre part, il devra ne pas avoir fait l'objet d'une vaccination anti-grippale depuis moins de 3 semaines et ne devra pas avoir été sujet à une infection par la Covid-19 depuis moins de 3 mois.

La direction des services numériques du CHU proposera d'ici à la fin de la semaine une solution numérique visant à faciliter la prise de RDV pour l'ensemble des professionnels de santé faisant partie du public cible du centre de vaccination.

Organisation des vacances des professionnels assurant la vaccination:

Pour le samedi 9 janvier 2021 :

- Les Dr. Bateau et Kadyogo assureront les deux vacations de 9H à 13H pour les 24 premiers vaccinés du centre de vaccination ;
- Une infirmière du CHU sera présente à partir de 8H30 ;

Pour les jours de semaine à partir du lundi 11 janvier 2021 (2 boxs de consultation/vaccination):

- 4 vacations de 4H seront assurées par les professionnels médicaux de 11H à 19H : présence de 2 médecins le matin et de 2 médecins l'après-midi ;
- 4 vacations de 4H seront assurées par les professionnels infirmiers de 11H à 19H : présence de 2 infirmiers le matin et de 2 infirmiers l'après-midi ;

Pour les journées du samedi, à partir du samedi 16 janvier 2021 :

- Le matin (8H-12H):
 - 2 vacations de 4H seront assurées par les professionnels médicaux de 8H à 12h : présence de 2 médecins ;
 - 2 vacations de 4H seront assurées par les professionnels infirmiers de 8H à 12h : présence de 2 infirmiers ;
- L'après-midi :
 - 1 vacation de 4H sera assurée par les professionnels médicaux de 14H à 18H : présence de 1 médecin ;
 - 1 vacation de 4 sera assurée par les professionnels médicaux de 14H à 18H : présence de 1 infirmier ;

Pour les journées du dimanche à partir du dimanche 17 janvier 2021 :

- Le matin (9H-13H) :
 - 1 vacation de 4H sera assurée par les professionnels médicaux de 9H à 13h : présence de 1 médecin ;
 - 1 vacations de 4H sera assurée par les professionnels infirmiers de 9H à 13h : présence de 1 infirmiers ;
- L'après-midi (14H-18H) :
 - 1 vacation de 4H sera assurée par les professionnels médicaux de 14H à 18H : présence de 1 médecin ;
 - 1 vacation de 4 sera assurée par les professionnels médicaux de 14H à 18H : présence de 1 infirmier ;

Approvisionnement du centre de vaccination en doses :

Afin d'assurer la décongélation (3H) du nombre de doses adéquat au nombre de personnes qui ont pris RDV, le nombre des doses nécessaires devra être transmis :

- Pour les jours de semaine à partir du lundi 11 janvier 2021 : à 8H00 au plus tard ;
- Pour les journées de samedi : la veille à 17H00 au plus tard ;